



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par un Conseiller Municipal de Vincennes

**OBJET : portant délégation à Monsieur
Alain Jean-Claude BONAVENTURE,
Conseiller Municipal de Vincennes, des
fonctions d'Officier de l'Etat Civil.**

**ARRETE N°
EN DATE DU**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2020 instituant M. Alain BONAVENTURE en qualité de Conseiller Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjointes, Monsieur Alain Jean-Claude BONAVENTURE, Conseiller Municipal de Vincennes, est délégué dans nos fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour procéder le 16 septembre 2023 à 15 heures 00 à la célébration du mariage de :

Monsieur Geoffroy Antoine Jacques BORENSZTEJN

Et

Madame Inhwa KIM

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Monsieur Alain BONAVENTURE